



COURRIER ARRIVÉ LE
09 SEP. 2022

Direction Appui aux Territoires et Data

Objet :

Avis concernant le projet de modification simplifiée du PLU de Villers-le-Lac

Affaire suivie par :

Novello Romain

Tel 03 81 25 25 19

Mail : r.novello@saone-doubs.cci.fr

Monsieur BOLE Cédric
Président de la CC du Val de Morteau
Siège de la Mairie de Morteau
2 Place de l'hôtel de ville
25503 MORTEAU Cedex

Besançon, le 12/09/2022

Monsieur le Président,

Vous trouverez via cette lettre notre retour concernant le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Villers-le-Lac.

Ce projet, visant à supprimer un emplacement réservé suite à l'acquisition d'une nouvelle parcelle pour le remplacer, ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, comme explicité, cette modification permet avant tout de rectifier une erreur du PLU, qui jusqu'à présent ne permettait pas de réaliser une voie d'accès à cette zone à urbaniser, la largeur de cet emplacement réservé ne correspondant pas au règlement du zonage.

Via l'acquisition d'une parcelle adjacente, conforme au règlement en termes de superficie, la collectivité peut ainsi corriger cette erreur et permettre la construction de la voie d'accès prévue depuis le RD 215.

Par ailleurs, cette modification n'entraîne pas de changements conséquents sur la vie des riverains, le débouché de l'accès à créer étant localisé au même endroit. Elle n'entraîne pas non plus de ruptures spécifiques, n'empiétant pas sur des zones agricoles ou naturelles. Elle permet de plus une meilleure organisation de la circulation, l'ancien tracé divisant l'organisation de l'entreprise installée à côté.

En conclusion, compte tenu du fait que la qualité de vie des riverains ne sera pas impactée par cette modification et que la bonne organisation de l'activité économique d'une entreprise locale sera préservée, nous approuvons les modifications apportées par cette procédure simplifiée et émettons un avis favorable à cette dernière.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,
Jean-Luc QUIVOGNE